

« **Samedi pour hommes** » : 2^{èmes} samedi de chaque mois de 10h à 12h, au centre Jean XXIII. Responsable : M. Dulac au 06 11 72 83 24.

Prochaine réunion le 9 avril.

Etudiants, "jeunes pros" : soirée de prières, les 2^{èmes} dimanches de chaque mois de 19h à 20h, temps de prière et d'adoration à l'église Saint Germain.

Prochaine soirée le 10 avril.

Conférence de l'abbé Albert Jacquemin, sur le thème : « L'Église au XX^e siècle », le **mercredi 13 avril**, au Centre Jean XXIII, 8 avenue Dutartre, Le Chesnay à **20h45**.

Grande Veillée pour la Vie

Le 31 mai à 19h30 à la cathédrale Notre Dame de Paris, avec tous les évêques d'Ile de France.

Pèlerinage de la Pentecôte (14, 15 et 16 mai)

Les chapitres de la communauté :

- chapitre « St Théophane Vénard » : 18 – 25 ans et adultes.
- chapitre « ND, Reine de la Famille » : pour les familles (enfants à partir de 6 ans).

<http://www.nd-chretiente.com/>

Pour les familles avec des petits enfants : www.lapetiteroute.org

Cotignac, pèlerinage des Pères de Famille, **du jeudi 30 juin au dimanche 3 juillet**, accompagné par monsieur l'abbé Babinet.

Thème : « Que votre âme trouve sa joie dans la miséricorde de Dieu »

Contact pour inscription : M. Hugues Verdier (01 39 43 60 56)

ou M. Jean-Paul Hufschmitt (09 50 76 20 49)

Carnet du jour :

- **Baptême de Léon de Jorna, le 6 mars.**
- **Baptême de Georges Boyard, le 13 mars.**
- **Baptême de Zélie Faget, le 27 mars.**

Honoraires de messe :

Messe : 17 Euros Neuvaine : 170 Euros Trentain : 496 Euros.

Permanence de l'abbé Babinet

au Centre Jean XXIII

8, avenue Dutartre – Le Chesnay

Tous les samedis de 10h à 12h, sauf vacances scolaires.

Permanence de l'abbé Renaud de la Motte

À l'église Saint-Antoine

Tous les samedis de 10h à 12h, sauf vacances scolaires.

<http://communautesaintcharles.org>

Abbé Gonzague Babinet : 06 68 93 09 16 et abbabinet@gmail.com



Communauté Saint Charles Borromée

Avril-Mai 2016

n°228

Inscrivez-vous à la Newsletter sur le site

Continuons notre Année Jubilaire !!!

Dans la tradition catholique, le Jubilé est un grand événement religieux. Le Jubilé peut être: ordinaire, s'il est lié aux dates fixées; extraordinaire, s'il est convoqué à l'occasion d'un événement de particulière importance.

C'est l'année de la rémission des péchés et des peines pour les péchés, c'est l'année de la réconciliation entre les adversaires, de la conversion et de la pénitence sacramentelle, et, en conséquence, de la charité, de l'espérance, de la justice, de l'engagement au service de Dieu dans la joie et dans la paix avec ses frères.

L'Année jubilaire est avant tout l'année du Christ, porteur de vie et de grâce à l'humanité.

Ses origines se relient à l'Ancien Testament. La loi de Moïse avait fixé, pour le peuple hébreu, une année particulière : "Vous déclarerez sainte cette cinquantième année et proclamerez l'affranchissement de tous les habitants du pays. Ce sera pour vous un jubilé: chacun de vous rentrera dans son patrimoine, chacun de vous retournera dans son clan. Cette cinquantième année sera pour vous une année jubilaire.(...) Le jubilé sera pour vous chose sainte" (Lév 25, 10-13).

Le Jubilé est appelé communément "Année Sainte", non seulement parce qu'il commence, se déroule et se conclut par des rites sacrés, mais aussi parce qu'il est destiné à **promouvoir la sainteté de vie**. Il a été institué en effet pour consolider la foi, favoriser les œuvres de charité et la communion fraternelle au sein de l'Eglise et dans la société, pour rappeler et encourager les croyants à une profession de foi plus sincère et plus cohérente dans le Christ unique Sauveur.

Alors, allons y ! Passons de nombreuses fois la Porte Sainte !

Abbé Gonzague Babinet